



RELIQUES de Saint-URSIN

Identité des reliques du saint Ursin de la Chaussée Saint-Victor, avec celles de Saint Ursin, premier Evêque de Bourges et apôtre du Berry, au premier siècle de l'ère chrétienne.

L'église de la Chaussée-Saint-Victor, située à peu de distance de la ville de Blois, est très riche en reliques. Ces reliques sont déposées dans six châsses et deux reliquaires. Un reliquaire de cuivre doré, en forme de buste et d'un très beau travail, contient deux fragments du chef de saint Ursin:

Une ouverture entourée de perles, permet de voir à travers un morceau de cristal, l'un de ces deux fragments. Ce buste est surmonté d'une mitre : que désigne cette mitre ? Que le saint dont les restes sont déposés dans ce buste est certainement un évêque.

Les six châsses selon la forme généralement adoptée au moyen-âge pour les reliquaires, représentent des Eglises ; elles sont en bois de chêne. Une d'elles, la châsse dite de saint Ursin, a trois panneaux de chaque côté ornés de sculptures.

Nous avons remarqué, encadrées dans un plein cintre, les figures de la très Sainte-Vierge et de saint Etienne le proto-martyr ; c'est qu'en effet saint Ursin a apporté en Berry la dévotion à Marie, et des linges trempés dans le sang de saint Etienne : cette précieuse relique est encore aujourd'hui dans le maître-autel de la cathédrale de Bourges.

Cette châsse contient plusieurs sachets où sont déposés des fragments d'os et une assez grande quantité de poussière provenant du corps de saint Ursin.

Le reliquaire et la châsse du saint Ursin de la Chaussée-Saint-Victor sont pour nous, habitants du Berry, des monuments qui nous intéressent d'autant plus que pendant les mauvais jours de la révolution, l'église de Bourges a perdu son plus précieux trésor, les reliques du corps de son fondateur.

C'est avec la plus vive satisfaction que nous avons appris que le reliquaire et la châsse de saint Ursin étaient à la Chaussée-Saint-Victor depuis près de cinq siècles.

En 1379, Hervé, abbé des chanoines réguliers de saint Augustin de Bourg-moyen-de-Blois, mit en possession des dites reliques de saint Ursin, l'église du Val de la Loire dédiée à Saint-Victor. Ce précieux détail historique est consigné dans une inscription qu'on lit en caractères gothiques de l'époque, sur un parchemin déposé dans la châsse de saint Ursin. "In hac capsula requiescunt sanctae reliquiae beatissimi Ursini quae fuerant translatae per Hervaeum abbatem b. Mariae de Burgo medio blesensi anno domini 1379, die dominica octava calendas maii."

Cette châsse fut ouverte et visitée en 1675 par Monseigneur de Neuville, évêque de Chartres en personne, qui faisait alors sa tournée pastorale en sa qualité d'ordinaire du lieu dit la Chaussée-Saint-Victor.

Les saintes reliques furent reconnues comme authentiques et la preuve sans réplique c'est qu'elles furent scellées des armoiries et des sceaux du prélat.

Les anciens titres étant devenus presque illisibles par suite d'une inondation de la Loire, Monseigneur de Neuville, délégua Monsieur Boiffard, chanoine théologal et prévost du château de Blois, pour faire une enquête.

A cette époque comparut, avec les principaux habitants du lieu, un témoin de haute valeur, M. Guillaume Rebulard qui, pendant vingt-neuf ans, avait été successivement vicaire et curé de la paroisse de la Chaussée-Saint-Victor, il déclara qu'il avait vu les anciens titres écrits sur le parchemin, mais qu'ils avaient été tellement mouillés et collés ensemble qu'il n'était plus possible des les déchiffrer.

M. Boiffard, après avoir entendu les témoins, rédigea un procès-verbal qui se trouve encore aujourd'hui dans les archives de la fabrique de la Chaussée-Saint-Victor.

Ce procès-verbal atteste, entr'autres choses, que durant tout le temps que les saintes reliques furent exposées à découvert dans l'église de la Chaussée-Saint-Victor, elles répandirent une odeur si suave que tout le saint lieu en fut embaumé. Il nous apprend en outre que les saintes reliques avaient été mises en sûreté, en 1562, dans la ville de Blois, pour les soustraire à la fureur des Calvinistes, et qu'elles furent reportées très solennellement à la Chaussée-Saint-Victor le 29 juin 1582, par monsieur Delaporte, qui remplissait alors les fonctions d'official de Blois.

Les habitants de la Chaussée-Saint-Victor furent si heureux de recouvrer le précieux trésor dont ils étaient privés depuis vingt ans, qu'ils voulurent perpétuer par une fête solennelle le souvenir de cet heureux événement. Aujourd'hui cet anniversaire se célèbre le dimanche qui suit celui où l'on solemnise dans les églises paroissiales la fête de saint Pierre et de saint Paul.

En ce jour les pèlerins affluent de toutes parts ; ils viennent en si grand nombre mêler leurs prières et leurs vœux aux prières et aux vœux des habitants du pays qu'on se croirait encore dans les siècles de foi. Tous, étrangers et indigènes, rivalisent de zèle, et c'est à qui rendra plus d'honneur et de gloire à toutes les saintes Reliques, mais principalement à la relique de saint Victor et à celles de saint Ursin et de sainte Corneille.

Pendant la procession, qui se fait de l'église actuelle au lieu de l'ancienne église du Val, à toutes les stations où l'on repose les reliques, les pieux fidèles se mettent à genoux sur deux rangs, en bon ordre, le front courbé presque jusqu'à terre, et les porteurs de châsses font passer successivement sur leurs têtes, respectueusement inclinées, les six châsses et les deux reliquaires. A la station qui se fait sur la place publique, au milieu du bourg, on chante, en l'honneur de saint Ursin, l'antienne et l'oraison d'un confesseur-pontife.

Il nous semble que nous venons d'établir, par des preuves sans réplique, que la paroisse de la Chaussée-Saint-Victor possède des ossements sacrés d'un

saint du nom d'Ursin ; mais ce saint Ursin est-il le même que celui qui est honoré à Bourges comme l'apôtre du Berry, au premier siècle de l'ère chrétienne ?

Sub judice lis est.

Nous croyons pouvoir affirmer, sans être téméraires, que la tradition des habitants de la Chaussée-Saint-Victor, qui donnent à leur saint Ursin le titre et la qualité de premier Evêque de Bourges, doit être religieusement conservée. C'est une règle admise en droit canonique comme en droit civil, que la possession vaut titre, surtout quand cette possession reposait jadis sur des titres authentiques. C'est le cas où nous sommes en ce qui concerne les reliques du saint Ursin de la Chaussée-Saint-Victor.

La tradition orale qui nous est transmise fidèlement d'âge en âge, a pour fondement des titres anciens qui ont péri, comme nous l'avons déjà dit, par l'envahissement des eaux de la Loire dans l'ancienne église du Val, où ils étaient déposés.

Nous ajouterons, à ce premier chef de preuves, que Mgr de Caumartin, évêque de Blois, prélat aussi distingué par sa science que par sa piété, se fit un devoir de soumettre à un sévère examen toutes les reliques du diocèse de Chartres qui se trouvaient dans les paroisses formant la circonscription du diocèse de Blois nouvellement érigé. En vertu d'un statut délibéré en synode, il fut ordonné que toutes les reliques seraient portées à l'Evêché dans l'espace de six mois, et qu'on produirait devant le tribunal épiscopal tous les documents propres à éclairer la religion des commissaires délégués pour informer sur leur authenticité ou sur leur non authenticité.

La paroisse de la Chaussée-Saint-Victor se mit aussitôt en devoir de présenter à qui de droit ses précieux trésors et d'exposer les preuves sur lesquelles reposait la tradition du pays, qui attribuait au premier Evêque de Bourges les ossements déposés dans le reliquaire, en forme de buste, et dans la châsse dite de saint Ursin.

Mgr de Caumartin fut tellement satisfait, que non seulement il reconnut l'identité des susdites reliques, avec celle de saint Ursin de Bourges, mais qu'il voulut étendre et propager leur culte dans toutes les paroisses de son diocèse. Il fit à cet effet rédiger une légende que nous avons sous les yeux. Nous nous bornerons à en citer le texte le plus saillant : "Ursinus ab apostolorum successoribus in Gallias missus, praedicato apud Bituricas Evangelico, ejusdem urbis primus episcopus fuit. Solemnis est in ecclesia Sancti Victorii prope Blesas sancti Ursini memoria et insignes in ea servantur reliquae quae sub ejus nomine circumferuntur."

Ex breviario Blesensi anni 1737, in festo sancti Ursini, primi Bituricensis episcopi.

Nous avons donc en faveur de notre sentiment, un jugement canonique rendu, après enquête et mûr examen, par un évêque de Blois ; ce jugement ne pourrait être annulé que par un jugement du Saint-Siège, en sens contraire ; toutefois, on demande, afin de répondre à toutes les objections qui pourraient être faites :

1°/ Si nous serions en mesure d'assigner l'époque où la châsse de saint Ursin de Bourges aurait été ouverte pour en extraire les saintes reliques qui sont actuellement dans le reliquaire et la châsse de la Chaussée-Saint-Victor.

2°/ Comment il se fait que les actes ou inscriptions de ce reliquaire et de cette châsse ne donnent pas au saint désigné sous le nom d'Ursin son titre et sa qualité de premier évêque de Bourges.

Je réponds à la première question que nos historiographes du Berry, les anciens comme les modernes, ont tous affirmé, à tort, que le corps de saint Ursin de Bourges, n'avait été inspecté et visité que trois fois : une première fois, en 558, lorsqu'il fut exhumé de terre par l'évêque Probien ; une seconde fois, en 1239, lorsqu'il fut transféré de son sarcophage de pierre dans une châsse d'argent par le bienheureux Philippe Berruyer ; et une troisième fois, en 1475, par Jean Coeur, fils de notre célèbre argentier, en présence du roi Louis XI. Il est certain que le jour où Jean Coeur fit la visite du corps de saint Ursin, il en détacha une notable partie qu'il remit aux délégués de la ville de Lizieux ; mais à cette époque le corps de l'apôtre du Berry était-il intact ?

Non.

Une pièce originale, tirée du chartrier de la collégiale de saint Ursin de Bourges, affirme que, déjà, on avait fait une brèche au corps du saint. C'est M. l'abbé Pally, curé actuel de la paroisse de la Chaussée-Saint-Victor, qui a fait cette importante découverte, en compulsant avec soin les pièces nombreuses qui composent le dossier relatif aux saintes reliques honorées dans son église. Cette pièce porte, qu'en 1777, on compulsa, à Bourges, le chartrier de la collégiale de saint Ursin sur la demande des marguilliers, du syndic et des principaux habitants de la paroisse de la Chaussée-Saint-Victor.

Le résultat des recherches fut qu'on trouva une pièce originale constatant que le 4 mars 1377, la châsse d'argent fut ouverte à la prière de Jean de France, frère du roi régnant et duc de Berry, et que du consentement de Bertrand de Chanac, archevêque de Bourges, il fut extrait de ladite châsse un os du chef de saint Ursin, un des os d'un de ses bras, et une de ses côtes. Ces trois fragments du corps de saint Ursin furent livrés par le chapitre de la collégiale, au duc Jean de Berry, en présence de Loison, trésorier de la collégiale de Saint-Hilaire de Poitiers, de Jean Roselli, confesseur du prince, de frère Strilovis, socius dudit confesseur, et de deux chanoines de la collégiale saint Ursin, dont l'un se nommait Guinandi et l'autre Jean Amiotte.

« Noverint universi quod anno Domini 1377, quarta die mensis martii, fuerint visitae reliquiae beatissimi Ursini in feretra argentea et de mandato et consensu D. archiepiscopi bituricensis Bertrandi, decani sanctae romanae Ecclesiae Cardinalis, fuerint traditae certae reliquiae de corpore beatissimi Ursini domino duci bituricensi Joanni, fratri regis Franciae, videlicet unum frustrum de capite, unum os de brachio, et unam de costis ejusdem acta fuerant hac in Ecclesia sancti Symphoriani in qua stat corpus beatissimi Ursini, praesentibus dominis Loison, thesaurario Sancti Hilarii pictaviensis, fratre Roselli confessore praedicti Ducis, ac fratre Strilovis socio dicti confessoris, ac pro magistris capituli praesentis Joanne Guinandi, Joanne Amiotte, canonicis Ecclesiae praedictae Sancti Symphoriani.

Datum et actum ut supra.

Joannes Quinandi : ita est. »
 "Des archives de la paroisse de la Chaussée-Saint-Victor."

Chose remarquable : deux ans après l'ouverture de la châsse de saint Ursin, une partie de l'os coronal de la tête du saint était porté solennellement de la ville de Blois à l'église de Saint-Victor, dans le reliquaire en cuivre doré qui existe encore. Quelle coïncidence !

Tout porte à croire que le duc Jean de Berry aura donné une partie de son précieux trésor à son parent, Gui de Châtillon qui, comte de Blois, maria son fils Louis avec Marie, fille de Jean, duc de Berry ; il est certain que les deux familles étaient unies par des liens de parenté, puisque, suivant le savant Bernier, auteur de l'"Histoire de la ville de Blois", le mariage de Louis de Blois avec Marie de Berry se fit "avec dispense". Ce mariage eut lieu en 1381, deux ans après la translation des reliques de saint Ursin à la Chaussée-Saint-Victor.

Le Comte de Blois aura sans doute voulu associer au culte de l'ermite Victor, devenu évêque du Mans, le culte d'un évêque des temps apostoliques, qui avait planté la foi à Avarich (Bourges), chez les Bituriges, dont le territoire s'étendait sur les bords du Cher, dans les lieux nommés depuis Chabris, Selles-sur-Cher et Saint-Aignan.

Qui sait si l'apôtre des Bituriges n'aura pas fait une pointe sur les bords de la Loire, pour y faire connaître Jésus Christ aux Carnutes ?

Que de précieuses traditions très connues de nos pères, sont aujourd'hui tombées dans l'oubli !

A la seconde question, je réponds que, pour perpétuer la mémoire de la translation d'une partie du chef de saint Ursin à la Chaussée-Saint-Victor, on rédigea l'acte ou l'inscription de 1379 ; il semble que cette inscription ait pris pour type et modèle l'acte rédigé, à Bourges, deux ans auparavant, par les chanoines de la collégiale de Saint Ursin.

Dans l'inscription, comme dans l'acte qui a servi de type et de modèle, on fait abstraction du titre et de la qualité de premier évêque de Bourges, et on désigne le saint par ces mots si significatifs : Beatissimus Ursinus. C'est qu'en effet dans l'ordre des saint locaux du diocèse de Bourges, le fondateur de notre église doit être le premier, le saint par excellence, le beatissimus Ursinus ; insister sur ses autres titres et qualités eut été, à leurs yeux, affaiblir sa gloire. Du reste, à quoi bon sa qualité de premier évêque de Bourges ; elle était si connue au XIV^e siècle.

Je résume en quelques mots les preuves qui, suivant moi, établissent que les reliques du saint Ursin de la Chaussée-Saint-Victor sont identiques avec celles de saint Ursin de Bourges :

- 1° Même nom. L'un et l'autre sont connus sous le nom d'Ursin ;
- 2° Même qualité. L'un et l'autre sont évêques ;
- 3° Même désignation dans des actes authentiques dont l'un est rédigé à Bourges et l'autre à Blois, à deux ans de distance. Dans ces deux pièces, on s'accorde à ne donner au saint que le titre de "beatissimus Ursinus", on ne pouvait pas lui en donner de plus glorieux ;
- 4° Tradition orale des habitants de la Chaussée-Saint-Victor, reposant sur d'anciens titres qui ont péri par une force majeure ;

5° Impossibilité d'attribuer les reliques du saint Ursin de la Chaussée-Saint-Victor à un autre saint qu'au premier évêque de Bourges. L'Eglise n'honore qu'un seul évêque du nom d'Ursin : c'est le disciple de Jésus-Christ qui est venu évangéliser le pays des Bituriges.

Son nom et son culte étaient autrefois en grand honneur dans la ville de Bourges. Son corps reposait dans l'église de Saint-Symphorien qui n'était connue, je dirai volontiers de tous, que sous le nom de la collégiale de Saint Ursin de Bourges.

Aujourd'hui tout a disparu : l'église a été renversée de fond en comble, et sur son emplacement est une des places publiques de la cité. Le peuple s'obstine à la nommer la placis Saint-Ursin (place). C'est en effet le lieu où saint Ursin s'est plu à reposer pendant douze siècles.

Une partie de son corps repose, depuis cinq siècles, à la Chaussée-Saint-Victor. Il y a été et il y est encore une source de grâces et de salut. Qu'il y demeure jusqu'à la fin des siècles !

Semaine Religieuse du diocèse de Blois,
des 21 et 28 juillet 1877
pages : 560 à 564 et 592 à 595.
